

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE COGNOCOLI-MONTICCHI (Corse du Sud)

Date de l'acte : 1 février 2019

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître LUCCIONI Jean Jérôme, Notaire associé à SARROLA-CARCOPINO (Corse-du-Sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017.

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de,

Madame Françoise Pauline **PERETTI**, veuve de Monsieur François **CESARI**, demeurant à COGNOCOLI-MONTICCHI (20123).

Née à COGNOCOLI-MONTICCHI le 2 juillet 1926,

Portant sur les biens suivants :

Sur la commune de COGNOCOLI-MONTICCHI (CORSE-DU-SUD) :

- Une parcelle de terre cadastrée section B, numéro 248, lieudit RIVOLTA, pour 00ha 02a 61ca.
- Une parcelle de terre cadastrée section B, numéro 249, lieudit CHIOSA, pour 00ha 01a 87ca.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire ";

Il ne peut être contesté dans que un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me LUCCIONI